



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02 OCTOBRE 2025

AGRESSION INADMISSIBLE DE NOTRE CONSCŒUR LORS DE SA GARDE MÉDICALE COMMUNIQUÉ DES ADOPS ET DE L'URML

Les médecins libéraux des Cinq Associations Départementales pour l'Organisation de la Permanence des Soins (ADOPS) et l'Union Régionale des médecins libéraux des Pays de Loire (URML) ont été particulièrement affectés par l'agression effroyable et abjecte de leur consœur lors de sa garde médicale dimanche 29 septembre matin, et lui témoignent tout leur soutien et solidarité.

Cette agression inadmissible, subie dans le cadre de sa mission de service publique, soulève à nouveau le problème de sécurité au travail des professionnels de santé libéraux et en particulier celle des médecins isolés dans les maisons médicales de garde. L'ARS a déjà été alertée à plusieurs reprises sur ce sujet.

La situation est devenue intenable. Si aucune mesure n'est prise, les médecins risquent d'exercer un droit de retrait des gardes. L'avenir de la permanence des soins, et plus généralement de l'installation des médecins généralistes et de l'accès aux soins, est en question.

Les 5 ADOPS et l'URML des Pays de Loire ont décidé de réagir et d'interpeler les pouvoirs publics afin de trouver des solutions concrètes et un plan d'actions pour une indispensable adaptation de l'organisation des gardes au service de la population.

Les Bureaux des ADOPS et de l'URML



CONTACTS

ADOPS 44 : 02 40 48 58 96 - ADOPS44@HOTMAIL.FR

ADOPS 49: 02 41 62 14 39 - PRESIDENT@ADOPS49.FR

ADOPS 53 : 02 43 49 31 70 - CONTACT@ADOPS53.FR

ADOPS 72 : 02 43 78 40 60 - ADOPS72COORDINATION@GMAIL.COM

ADOPS 85 : 02 51 44 64 80 - ADOPS85@CHD-VENDEE.FR

URML PAYS DE LA LOIRE : 02 51 82 23 01 - CONTACT@URML-PAYSDELA LOIRE.ORG